

Monsieur le ministre,

Vous avez perdu la confiance des magistrats, elle est aujourd'hui brisée ; il faudra plus que des mots, seraient-ils manuscrits, pour la restaurer.

Le drame de Fleurance nous a frappés au cœur, que l'on soit père, mère de famille ou non ; il nous oblige et nos pensées vont d'abord à cette petite victime et à ses proches.

Vos premiers mots, monsieur le ministre, ont été lourds : irresponsabilité, révocation. Ils sont insoutenables pour les magistrats, et inexacts. Les magistrats, à la différence d'autres, ne bénéficient d'aucune immunité ni d'aucun privilège de juridiction. Le Conseil supérieur de la magistrature prononce des sanctions dans la même mesure que dans la fonction publique. La révocation est une sanction possible, deux ont été prononcées en 2025, hier le Conseil en a prononcé une. Que n'a-t-on entendu de mensonges et de contrevérités à ce sujet ! Néanmoins, nos règles de droit commandent d'attendre la fin d'une inspection avant d'en donner le résultat.

Vous avez pointé des fautes « accablantes » et avez même demandé à revenir sur la prohibition des instructions individuelles. Ne craignant pas le contresens, vous avez ensuite souhaité porter la réforme constitutionnelle du parquet tout en affirmant que vous pourriez ne pas suivre les avis du Conseil supérieur de la magistrature. Dans quels dossiers voudriez-vous donc donner des instructions individuelles ?

Comme nous l'avons écrit et comme d'autres l'ont dit, vous avez jeté les magistrats en pâture à la colère, légitime - mais toujours mauvaise conseillère -, qui s'est exprimée à travers tout le pays.

Vous avez jeté le discrédit sur ceux dont vraisemblablement vous ne connaissez - ou feignez de ne connaître - ni le travail ni les conditions de son exercice.

Pour preuve, alors que les parquets sont sous une pression énorme pour tenter de répondre à votre injonction des 70 000 procédures, vous avez demandé le samedi 20 juin dernier par courriel, envoyé par madame la directrice des affaires criminelles et des grâces à 15h51, que vous soient remontés le nombre de gardes à vue en matière de violences sexuelles sur mineurs ainsi que les orientations pénales associées. Vous avez cru bon de préciser que le retour était demandé pour lundi 15h, délai de rigueur.

Les procureurs généraux, ceux sur qui vous expliquez « *mettre une pression saine* » vont ont répondu que : « *les tensions sont fortes au sein des parquets et des juridictions comme en attestent les nombreuses assemblées générales extraordinaires qui ont été tenues et les motions qui s'en sont suivies* ». Les avez-vous lues monsieur le ministre ? Les comprenez-vous ? Les procureurs généraux poursuivent : « *nous sommes déjà alertés sur la situation de certains collègues si déstabilisés que certains médecins décident de les placer en arrêt de travail et plusieurs d'entre nous ont déjà dû saisir les psychologues des cours d'appel pour intervenir. Engagés dans l'exercice de leur mission de magistrats, au quotidien, faisant face aux difficultés de toutes natures que vous connaissez, certains expriment une forme d'épuisement. Les manifestations devant les palais de justice et les prises à partie sur les réseaux sociaux ne faiblissent pas et accentuent ces perceptions* ».

Etes-vous conscient au surplus que votre demande sur le nombre de garde à vue liées à la fête de la musique est apparue en total décalage ? Les gardes à vue durant la fête de la musique sont-elles donc elles aussi une de vos priorités ?

Nous avons compris que désormais tout est question de communication ministérielle même si celle-ci a pour prix une désorganisation accrue des services qui ne disposent pas, ou partiellement, d'outils permettant une remontée de la donnée sans empiéter sur le cœur de métier : la direction de l'action publique.

Voulez-vous vraiment que les parquets de France s'écroulent monsieur le ministre ? Voulez-vous à ce point les pousser à la faute ? Et si nos collègues s'effondrent, qui protégera les mineurs victimes ? Vous, monsieur le ministre ?

Et que dire de votre annonce d'avoir embauché 300 vacataires pour aider les parquetiers à traiter les 70 000 plaintes. Vous voulez donc confier à des vacataires le traitement des plaintes sur mineurs ? Vraiment ?

Certains ont pu voir dans votre conduite le seul souhait de vous protéger et d'éviter que soit questionnée votre responsabilité comme garde des Sceaux mais également antérieurement comme ministre de l'Intérieur.

Si les magistrats sont responsables de leurs décisions, vous êtes comptable des moyens dont ils disposent, des réformes que vous avez portées - police judiciaire - et des alertes que vous avez ignorées – rapport de la mission inter-inspections d'évaluation du nombre de procédures en cours dans les services de police et d'analyse des causes expliquant l'existence de ces stocks de juin 2023.

La réforme de la police nationale écrite et entrée en vigueur lorsque vous étiez ministre de l'Intérieur est une mauvaise réforme qui a profondément désorganisé la filière investigation et découragé les enquêteurs mais il s'agissait alors pour vous de « *mettre du bleu* » (Ouest France le 30/05/2022) dans la rue. A cette époque donc, les enquêtes judiciaires n'étaient vraisemblablement pas une priorité.

Depuis au moins juin 2023, vous savez que l'institution police / gendarmerie / justice n'est pas dimensionnée pour traiter les plaintes et dénonciations. Vous savez aussi que la mission d'inspection considérait que les stocks pouvaient « *concerner des faits graves d'atteintes aux personnes n'ayant fait l'objet d'aucune investigation depuis plusieurs années, notamment d'agressions sexuelles et de viols, alors que les auteurs présumés étaient identifiés, voire localisés* ». L'inspection écrivait alors : « *La mission estime à cet égard que le traitement des violences sexuelles sur mineurs les plus anciennes doit être considéré comme une priorité* ».

S'agissant des violences sur mineurs, le rapport vous alertait gravement puisque si les procédures de violences intrafamiliales « *sont réellement triées et suivies* », les autres sont mises en attente « *sans examen suffisant ni priorisation selon les types de contentieux* ». A propos des procédures liées aux viols et agressions sexuelles sur mineurs, la mission vous alertait en ces termes « *Cette situation est particulièrement alarmante car elle interdit d'identifier les procédures comportant des risques majeurs, et qu'il faudrait traiter par priorité.* »

Qu'avez-vous fait de ce rapport et de ses 17 recommandations monsieur le ministre ? C'était votre responsabilité de répondre aux graves interrogations posées par la mission inter-inspections. Par exemple, qu'avez-vous fait de la recommandation n°17 : « *doter rapidement l'applicatif Cassiopée d'un dispositif d'alerte en cas de dépassement de délais d'enquête comportant l'édition automatisée de rappels aux services d'investigation ?* » Peut-être cette recommandation, si elle avait été mise en application, aurait-elle évité le drame ? Qui est responsable de l'absence de sa mise en œuvre ? Certainement pas les magistrats qui dénoncent depuis des années l'obsolescence des logiciels métiers ?

Qu'avez fait de la recommandation n°2 qui affirmait : « *la volonté politique (la vôtre) d'accroître la présence policière sur la voie publique entrainera mécaniquement une hausse des interpellations dans une première phase qui contribuera à augmenter le flux de procédures qui devront être traitées prioritairement par les services d'investigation, susceptibles en conséquence de délaisser le traitement de contentieux moins visibles comme les violences sur mineurs (...) instituant une impunité de fait pour les auteurs de ces infractions et un délaissement regrettable des victimes* » Qu'en avez-vous fait monsieur le ministre ? Avez-vous lu ce rapport ? C'est votre décision qui a provoqué le délaissement de « *contentieux moins visibles comme les violences sur mineurs* ». L'inspection elle-même l'affirme !

Depuis votre arrivée place Vendôme, vous avez envoyé 64 dépêches et circulaires en 2025 et déjà plus de 50 en 2026. Les magistrats du parquet notamment, ne sont plus en mesure de les absorber et de les mettre en application. Ils vous l'ont dit le 1^{er} juin dernier par écrit sous la plume de la CNPR. Dans votre dernière circulaire, vous demandez la priorisation des infractions contre les mineurs tout en prenant le soin de préciser « *sans préjudice des autres affaires prioritaires que vous identifieriez* ».

Une fois encore, monsieur le ministre, quand tout est prioritaire, rien ne l'est. Avec cette formule, nous atteignons des sommets de démagogie : vous affirmez au lendemain du drame de Fleurance que les infractions contre les mineurs sont prioritaires mais que les autres affaires le sont aussi.

La circulaire, loin d'être une volonté d'améliorer le fonctionnement de l'autorité judiciaire, est devenue pour vous un outil de communication politique. Vous donnez l'impression de faire alors que vous savez que les instructions que vous donnez ne peuvent être exécutées faute de moyens. Vous ne cessez de proclamer avoir demandé que les infractions sur les enfants soient traitées prioritairement. Rassurez-vous monsieur le ministre, les magistrats ne vous ont pas attendu pour le faire, et heureusement. Il y a des limites au cynisme. Elles ont été franchies.

Vous êtes en revanche responsable des moyens. Vous avez failli sur ce plan, il y a toujours aujourd'hui 4 fois moins de procureurs en France que la moyenne européenne.

Vous avez décrété que le manque de moyens de la justice et notamment des parquets n'avait pas de lien avec la mort de Lyhanna. C'est bien aventureux et bien commode pour vous puisque cela exclut toute responsabilité de votre part. Vous vous proclamez chef du service public de la justice mais quand vous y affirmez une défaillance, la faute des autres est pointée. S'il y a une défaillance, assumez-la monsieur le ministre et ne rejetez pas la faute sur d'autres.

Savez-vous monsieur le ministre que les procureurs de la République souhaitent désormais que leur seul nom apparaisse sur les décisions que prennent les magistrats placés sous leur autorité. En chefs, ils assument leurs responsabilités. Ils s'honorent par ce geste.

Si vous ne connaissez pas l'état de fatigue et la perte de sens de nos collègues magistrats du parquet, nous vous conseillons d'aller à leur rencontre, de parler avec eux.

Laissez-nous vous éclairer. Nous vous disons depuis des mois qu'ils sont épuisés, que l'institution tourne en surrégime et qu'un drame viendra un jour l'éclairer. Les parquets ne peuvent plus faire face à leurs obligations et vous leur en demandez toujours plus, c'est dangereux.

Savez-vous que le logiciel Cassiopée est inadapté et se coupe des heures durant, privant les magistrats de leur outil de travail ?

Savez-vous que les standards téléphoniques des permanences des parquets sautent régulièrement et que nos collègues ne peuvent plus appeler ni être appelés ? Que lorsqu'ils s'en émeuvent, on leur répond que ce sera réparé à la fin de l'année ? Dans 6 mois !

Savez-vous que tous les jours, les magistrats du parquet doivent prioriser les dossiers car on ne peut pas tout poursuivre et encore moins tout juger ?

Savez-vous que dans Sispop, les politiques prioritaires sont les violences conjugales, les atteintes aux élus, les atteintes aux PDAP, les jeux olympiques 2024 (en leurs temps, les faits commis dans le cadre de manifestations, mais pas les atteintes aux mineurs ?

Savez-vous que lorsque vous donnez l'instruction de ne pas incarcérer ou plus récemment de faciliter les libérations, ce sont les magistrats qui doivent assumer ces décisions que vous les forcez à prendre ?

Savez-vous que le parquet souffre d'un déficit d'attractivité à cause de ces conditions de travail ?

Savez-vous que les parquets malgré votre communication autosatisfaite ne sont plus en mesure de protéger les Français ? Savez-vous qu'ils sont contraints de faire vite ou de faire bien mais jamais les deux ?

Savez-vous que si, comme vous l'affirmez, vous voulez ne plus relâcher les auteurs de viols sur mineur, votre responsabilité est d'expliquer où et comment ils seront incarcérés alors que nous vous alertons depuis des mois, des années, sur la surpopulation carcérale ?

Savez-vous à quel point vos propos sont déconnectés de la réalité du terrain lorsque vous voulez enfermer les enquêtes dans le délai de 3 mois ? Les enquêteurs, les magistrats voudraient même aller plus vite mais ils ne le peuvent pas.

Savez-vous que depuis 2017, malgré la multiplication par 2,5 du nombre d'atteintes aux mineurs – selon le ministre de l'intérieur –, le nombre d'enquêteurs et magistrats du parquet en charge des mineurs est resté globalement inchangé ?

Savez-vous que s'il est facile de dire publiquement à nos concitoyens qu'il faut prendre une garde à vue *ab initio* dans certains dossiers, c'est la meilleure façon de saboter judiciairement une affaire ? Laissez les professionnels travailler, ils ont été formés pour ça.

Savez-vous par ailleurs que vous n'avez aucune compétence comme vous l'avez affirmé dans les médias de façon erronée pour suspendre « l'habilitation mineurs » d'un parquetier, le COJ confiant cette prérogative aux procureurs généraux ?

Savez-vous que lorsque, sur une grande radio nationale vous parlez de la fonctionnaire qui travaille au SAUJ en disant « *la dame très gentille de l'accueil* » qui pourrait être remplacée par une IA, vous niez par votre formulation ses compétences professionnelles et vous la blessez profondément ?

Savez-vous que si à la mairie de Tourcoing, comme vous le dites, vous avez numérisé les parapheurs, l'entreprise semble, en termes d'ordres de grandeur et de coût, significativement différente au ministère de la justice.

Savez-vous que la PPN a allongé le temps de traitement des procédures car le logiciel n'est pas ergonomique et fait perdre du temps aux parquetiers dans la formalisation de leur décision alors que leurs temps devrait être consacré à lire les procédures et prendre des décisions ?

Savez-vous par ailleurs que la PPN ne permet pas d'envoyer des fichiers audio ou vidéo ?

Savez-vous que lorsque vous dites qu'il faut transmettre les procédures par mail quand il y a urgence, vous demandez des choses interdites par nos règles de sécurité informatique ?

Savez-vous que les magistrats ne sont pas dupes lorsque vous prétendez ignorer l'avis du conseil de déontologie en affirmant à la presse être favorable au fait que les magistrats expliquent directement aux victimes qui en font la demande le sens de leur décision ? La déontologie est-elle pour vous un objet à géométrie variable mis en avant pour qualifier des fautes disciplinaires mais mis de côté lorsqu'elle ne correspond pas à vos attentes de communication ?

Savez-vous que les magistrats du parquet travaillent régulièrement 12 jours d'affilée en ce compris 3 nuits de permanence où ils sont réveillés ? Voudriez-vous être opéré par un chirurgien qui a travaillé les 11 derniers jours et 3 nuits ? C'est vous monsieur le ministre qui les mettez dans cette situation qui ne respecte par ailleurs pas les règles sur le temps de travail. Devons-nous rappeler ici que l'employeur est responsable, y compris pénalement, de la sécurité et de la santé au travail ?

Savez-vous que depuis plusieurs années, un référentiel sur la charge de travail, dont les conclusions ont été validées par la chancellerie, fixe à 20 000 le nombre de magistrats en France pour rendre correctement la justice ?

Pour les militaires, il faut un chef, une mission et des moyens. Vous multipliez les missions sans vous soucier des moyens. Ce sont les magistrats et les personnels judiciaires que vous trahissez, c'est la justice que vous lésez, ce sont les Français que vous trompez.

Monsieur le ministre, il y a aura des boucs émissaires, nous l'avons compris. Si des fautes personnelles ont été commises, elles seront sanctionnées, nous n'avons aucune difficulté avec cela mais votre responsabilité reste entière et nous saurons le rappeler et le faire savoir.

Thierry Revet, professeur de droit à l'université Panthéon Sorbonne a écrit en édito du dernier recueil dalloz, je le cite :

Monsieur Darmanin annonce, à l'occasion du drame que constitue le meurtre d'une fille de onze ans dans les circonstances considérées, que 70 000 plaintes semblables à celle qui fut déposée contre le mis en cause, sans être suivie d'effets, sont en souffrance dans les parquets. Découvre-t-il ce chiffre aujourd'hui ? Si tel est le cas, autant dire que, jusqu'au meurtre de Lyhanna, la question ne l'intéressait guère, quoiqu'il en dise à présent. Le connaissait-il ? Que n'a-t-il adressé à qui de droit, dès qu'il en a eu connaissance, l'injonction de ne plus laisser ces dossiers en jachère ?

La sommation aujourd'hui faite de les examiner en cinq ou six semaines - oukase parfaitement ridicule s'agissant du délai, puisqu'inexécutable sérieusement - établit que, dans cette affaire insoutenable, la responsabilité est notamment politique : ordonner de faire en urgence ce qui aurait dû être imposé de longue date, c'est nécessairement reconnaître l'abstention ou le désintérêt passés, incompatibles avec les charges de la fonction. Dans un système politique qui ne dysfonctionne pas, la seule attitude digne,

de la part d'un ministre dont il est avéré que l'impéritie a contribué à laisser en souffrance des milliers de plaintes, entre autres celle qui, si elle ne l'avait pas été, aurait vraisemblablement conduit à mettre hors d'état de nuire celui qui ne l'a pas été, est de démissionner. Plutôt que de se défausser sur les subordonnés. Ce qui n'empêcherait nullement, au contraire, la mise en cause de ces derniers, s'il y a lieu, au titre de fautes professionnelles qui ne sauraient laver les fautes politiques qui les ont rendus possibles.

Monsieur le ministre, Winston Churchill disait que « *le prix de la grandeur, c'est la responsabilité* ». Les magistrats l'assumeront mais chacun devra y prendre sa juste part. Nous trouverons sans doute des responsabilités chez les magistrats. Nous cherchons de la grandeur chez le garde des Sceaux.

Nous vous le disons solennellement afin que vous en soyez parfaitement averti : nos moyens, vos directives, notre environnement institutionnel et juridique ne permettent pas à l'institution de prévenir de telles situations. Il y a aura d'autres drames. Malgré tout l'engagement des magistrats, il y a dans les stocks de procédures, à l'évidence, des dossiers semblables. Et il faudra plus que des mesures démagogiques laissant croire que l'on peut traiter efficacement 70 000 procédures en 1 mois ou dématérialiser toutes nos procédures en 6 mois pour que le problème soit derrière nous.

Max Weber parlant de l'éthique de responsabilité disait dans le savant et le politique que « *Nous devons répondre des conséquences prévisibles de nos actes* ».

Dans notre pays, il y a quatre fois moins de parquetiers que dans la moyenne européenne, et ils sont contraints de travailler régulièrement 12 jours d'affilée ; quelle est la conséquence prévisible de cette situation sur la qualité de leurs décisions ? Monsieur le ministre, vous êtes comptables devant les Français de cette situation. La responsabilité des magistrats n'est pas taboue, dites-vous monsieur le ministre ? C'est vrai, la vôtre non plus.

Pour l'USM,

Aurélien MARTINI,
Secrétaire général adjoint